



Il demande aux pouvoirs publics la présence des forces de l'Ordre dans les hôpitaux publics. Les médecins camerounais se sentent-ils en insécurité dans l'exercice de leurs fonctions ?

Pour l'Ordre national des médecins du Cameroun (ONMC), cela ne fait l'ombre d'aucun doute. Surtout pas après des actes de violences sur deux médecins (le Pr Joseph Pierre Fouda et le Dr Towa) les 21 et 24 septembre 2021.

L'ON MC «en appelle donc au gouvernement pour que des mesures appropriées soient prises afin que les auteurs de tels actes répondent devant la loi», peut-on lire dans un communiqué de presse du 25 septembre 2021, signé du Pr Gloria Enow Ashutang, la vice-Présidente. Précisément, «il est indiqué» que le médecin «soit assisté dans sa mission de services public par les pouvoirs publics».

En fait, cet Ordre professionnel ne demande ni plus ni moins que la présence des forces de l'ordre dans les hôpitaux publics. «Que chaque hôpital ait des forces de l'ordre, une protection dissuasive. On ne demande pas toute l'armée et c'est à l'Etat de protéger ses citoyens et fonctionnaires», précise le Dr Guy Sandjon, président de l'ONMC.

Cela contribuerait à ce «que les médecins puissent travailler en toute sérénité où qu'ils se

trouvent sur toute l'étendue du territoire national», ajoute le Pr Ashutantang. D'ailleurs, «dans tous les pays du monde, les hôpitaux publics, les CHU sont gardés par les agents des forces de l'ordre», renchérit le président de l'ONMC.

Bien plus. «Nous exigeons des enquêtes et des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces actes de violences. Il faut punir les responsables et le faire savoir», soutient ce médecin-gynécologue. En réalité, la sortie de l'ONMC aux allures de ras le bol n'est pas anodine.

Polémique

La sortie de l'ONMC 24 heures seulement après les violences sur le Pr Joseph Pierre Fouda fait polémique au sein des milieux de la santé. Pour la franche critique, celle-ci est davantage motivée par le fait que les actes condamnés ont été perpétrés sur une «élite de la médecine au Cameroun». En effet, fait-on observer, il a fallu cinq jours à l'Ordre des médecins pour s'exprimer sur le cas du jeune Dr Towa. Pourtant elle a été «sauvagement agressée. A reçu des coups à l'œil avant d'être internée au Cury».

A cette observation, l'Ordre a une ligne de défense : «L'Ordre doit mener son enquête, prendre le temps pour cela: Nous gérons d'abord les problèmes d'éthique et de déontologie. Pour le cas du Dr Towa, nous sommes encore en train d'enquêter pour savoir ce qui s'est réellement passé mais vous voyez bien que son nom figure en premier dans le communiqué», se défend le Dr Zambo, représentant régional de l'ONMC dans le Centre.

A la question de savoir si celle-ci bénéficie d'un accompagnement spécifique de la part de l'Ordre, le Dr Zambo répond par la négative. « Nous ne sommes pas un syndicat et ne pouvons-nous substituer ni en sa famille, ni en ses amis. Pour le moment, nous continuons à mener l'enquête et nous Jugerons nécessaire en fonctions des éléments que nous aurons si nous l'accompagnerons», explique ce dernier. Sauf que, des cas comme celui du Dr Towa ne sont pas isolés.

En mai 2020 par exemple, le Dr Frédéric Eyoum, avait lui aussi été brutalisé dans un hôpital de Bonabéri à Douala par des membres d'une famille, après le décès d'un de leur proche (Covid-19).

Syndicat

Seuls le Synamec, le Remédie et MedCamer étaient alors montés au créneau pour demander aux officiels de la santé plus de protection et dès sanctions contre les auteurs de ces violences. En novembre 2019, c'est le Dr Cécile Kounou, un autre médecin en service à l'hôpital de district d'Efoulan qui avait aussi été agressée par des proches d'un patient qui exigeaient qu'elle s'occupe en priorité de leur patient.

«L'Ordre avait mis à sa disposition ses avocats. Ce sont eux qui assuraient sa défense», se défend le Dr Guy Sandjon. Quoi qu'il en soit, «Ce qui s'est passé est gravissime. Ceci n'est pas acceptable. Surtout que ce n'est pas la première fois que cela arrive. Un de ces jours il y aura mort d'homme. Il y a comme une désacralisation des fonctionnaires de l'État», regrette le

Dr Sandjon. Indigné.

Le Président de l'Ordre rappelle à la population «l'existence d'un cadre légal où des revendications contre les médecins peuvent être portées à l'intérieur de la corporation, dans le strict respect de leurs droits».

Au demeurant, après l'incident survenu à l'HCY, Manaouda Malachie, le ministre de la Santé publique a instruit «une enquête pour établir les responsabilités dans cette affaire», Dans un tweet du 26 septembre, il déclara : «les agressions exercées ces jours sur le personnel de santé sont inacceptables car des voies de recours existent».

L'œil du Sahel
